

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00970

Numéro SIREN : 305 177 578

Nom ou dénomination : EUREX EN FOREZ - FIDUCIAIRE EUROPEENNE

Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2023 sous le numéro de dépôt A2023/001542

EUREX EN FOREZ – FIDUCIAIRE EUROPEENNE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 28 Avenue Pierre Mendès-France
Immeuble Le Canopé
42270 SAINT PRIEST ENJAREZ
305 177 578 RCS Saint Etienne

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 19 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le dix-neuf septembre,
A 9 heures,

Les associés de la société EUREX EN FOREZ – FIDUCIAIRE EUROPEENNE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François GRILLET, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Jean-Luc FAYARD et Monsieur Rémy DELOLME, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Florence OGIER et Monsieur Jean-François AUCLAIRE sont désignés comme secrétaires.

Le cabinet RSM RHONE ALPES, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau membre au Conseil de Direction.



Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix la résolution suivante :

RESOLUTION UNIQUE

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau membre du Conseil de Direction :

- la Société civile C 2 L M, au capital de 35.000,00 € sise 19 Rue Henri Dunant 07100 Annonay immatriculée au RCS d'Aubenas 478 855 398, Monsieur Jean-Luc FAYARD étant son gérant,

Pour la durée statutaire de trois années jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le secrétaire.

Le(s) secrétaire(s)

Le Président

